

Fiduciaire Actualités.



Indice des prix à la consommation (Base 2004 = 100)

2013	Indice santé *	Indice normal
Janvier	120,00	121,63
Février	120,27	122,02
Mars	120,50	122,19
Avril	120,49	122,14
Mai	120,81	122,32
Juin	121,01	122,53
Juillet	121,06	122,66
Août	120,89	122,58
Septembre	120,81	122,65
Octobre	120,99	122,56
Novembre	121,12	122,64
Décembre	121,27	122,84

* à utiliser pour l'indexation des loyers, salaires, et allocations sociales

Indice ABEX

Année	Indice
Novembre 2013	730
Mai 2013	739
Novembre 2012	729
Mai 2012	711
Novembre 2011	705
Mai 2011	694
Novembre 2010	690
Mai 2010	673
Novembre 2009	670
Mai 2009	684

Source: Association belge des experts - www.abex.be

Prix moyens des carburants 2013

Le service des prix du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie a constaté les prix des carburants moyens suivants par litre (TVA comprise) - en EUR

Euro 95	1,6508 EUR
Super	1,7054 EUR
Diesel	1,4758 EUR
LPG	0,6719 EUR

Cours de change indicatifs au 31.12.2013 (cours indicatifs de l'euro)

Pays	Code devise	1 EUR =	Pays	Code devise	1 EUR =
Australie	AUD	1,5423	Nouv.-Zélande	NZD	1,6762
Belgique	EUR	1,0000	Pologne	PLN	4,1543
Bulgarie	BGN	1,9558	Roumanie	RON	4,4710
Canada	CAD	1,4671	Tchéquie	CZK	27,427
Danemark	DKK	7,4593	Turquie	TRY	2,9605
Hongrie	HUF	297,04	États-Unis	USD	1,3791
Japon	JPY	144,72	Royaume-Uni	GBP	0,8337
Lettonie	LVL	0,7028	Afrique du Sud	ZAR	14,5660
Lituanie	LTL	3,4528	Suède	SEK	8,8591
Norvège	NOK	8,3630	Suisse	CHF	1,2276

Avantages de toute nature - exercice d'imposition 2014

Fourniture gratuite de chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 1.870 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 840 EUR par an

Fourniture gratuite d'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 930 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 420 EUR par an

Fourniture gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, ...

- par personne occupée à temps plein 5.950 EUR

Mise à disposition gratuite de biens immobiliers appartenant à une personne morale

- non bâtis RC indexé x 100/90
- bâtis
 - si revenu cadastral (RC) ≤ 745 EUR RC indexé x 100/60 x 1,25
 - si revenu cadastral (RC) > 745 EUR RC indexé x 100/60 x 3,8
- immeubles meublés Montants à multiplier par x 5/3

Déduction TVA voiture de tourisme et ATN

- méthode 1: utilisation professionnelle réelle
- méthode 2: formule sémi-forfaitaire

$$\% \text{ privé} = \frac{((\text{distance domicile-lieu de travail} \times 2 \times 200 \text{ jours}) + 6000 \text{ km})}{\text{distance totale parcourue par le véhicule au cours d'une année civile}} \times 100$$

% prof: 100% - % privé

- méthode 3: forfait général de 35 %

Baromètre Financier

Consultez chaque mois le Baromètre Financier sur notre site internet www.deloitte-fiduciaire.be

Editeur responsable

Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85.

© 2014 Deloitte Fiduciaire
Designed and produced by the Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruges - Bruxelles (Jette) - Charleroi - Courtrai - Gand - Hasselt - Liège - Louvain - Roulers



Avantage de toute nature résultant de l'utilisation d'un véhicule à des fins personnels

ATN = prix catalogue x émission de CO₂ x 6/7 x taux d'amortissement (min. 1.250 EUR) - Revenus 2014

Prix catalogue	<ul style="list-style-type: none"> Etat neuf: valeur facturée TVA, options, réductions comprises Véhicules utilisées: prix catalogue à l'état neuf lors d'une vente à un particulier, tva, options, réductions comprises 		
Emission CO ₂	Diesel	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 93 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 93
	Essence	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 112 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 112
Minimum	4 %		
	18 %		

* correction en fonction de l'âge du véhicule par période de 12 mois la valeur catalogue diminue de 6 % (un mois commencé compte pour un mois complet). Ce pourcentage ne peut jamais être inférieur à 70 %.

Versements anticipés pour l'exercice d'imposition 2015

Sociétés & indépendants personnes physiques*

Impôt des personnes physiques

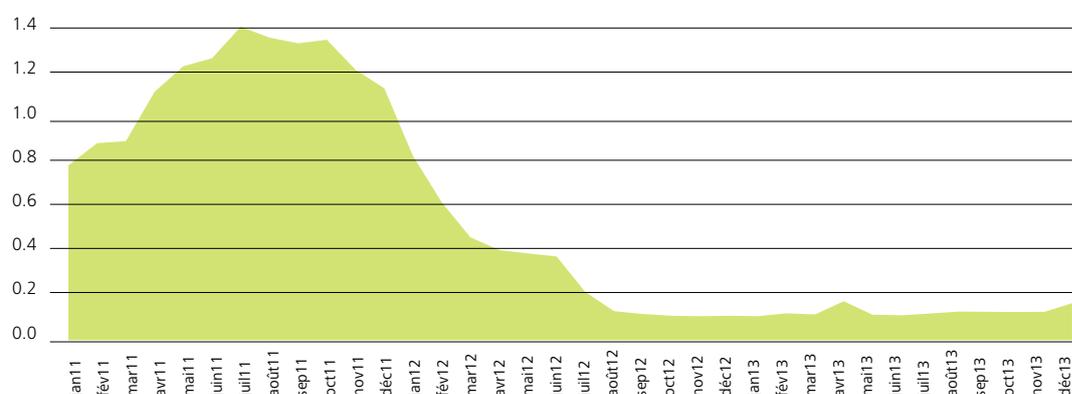
Composants du calcul de la majoration

Bonifications pour versements anticipés

Majoration globale	2,25 %	Bonification moyenne	1,125 %
Avantages en fonction de la date ultime de versement:		Bonifications en fonction de la date ultime:	
VA 1: 10 avril 2014	3 %	VA 1: 10 avril 2014	1,5 %
VA 2: 12 juillet 2014	2,5 %	VA 2: 12 juillet 2014	1,25 %
VA 3: 10 octobre 2014	2 %	VA 3: 10 octobre 2014	1 %
VA 4: 22 décembre 2014	1,5 %	VA 4: 22 décembre 2014	0,75 %

* pour les personnes physiques, la majoration est ramenée à 90 % sans conditions de revenus

Evolution de la rente Euribor sur 1 mois (Période: 01/01/2011-31/12/2013)



Pourcentage des intérêts notionnels

Grandes sociétés

Ex. 2015: 2,630 %

Ex. 2014: 2,742 %

PME

Ex. 2015: 3,130 %

Ex. 2014: 3,242 %

Rémunération min. d'un administrateur personne physique

Pour l'exercice d'imp. 2014: 36.000 EUR

Pour l'exercice d'imp. 2013: 36.000 EUR

Taux d'intérêt légaux - retard de paiement

Base annuelle

Impôt des sociétés	
Impôt des personnes physiques	
Précompte professionnel	7 %
Précompte mobilier	
Précompte immobilier	
Intérêts judiciaires	4,25 %
TVA	9,6 %